

Cahors, le 04 mars 2024

Division des ressources humaines  
Affaire suivie par :  
Carole LABORIE

Tél : 05 67 76 54 96  
Mél : drh46-formation@ac-toulouse.fr

1 Place Jean Jacques Chapou  
46000 CAHORS

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur académique des services  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation Nationale

**Objet :** Recueil des candidatures pour la formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) – Année scolaire 2024-2025.

**Références :** Arrêté du 19 février 1988 créant le DDEEAS et arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidatures au stage de formation.

Les textes cités en référence fixent et organisent les différentes modalités et les conditions pour postuler au stage de préparation au diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS), ainsi que le déroulement de leur organisation.

Je vous rappelle ci-dessous les principales conditions à remplir par les candidats :

### **Modalités de candidatures pour la formation**

L'article 2 de l'arrêté du 19 février 1988 précise que l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée est ouvert aux personnels suivants :

1 - Les instituteurs, les professeurs des écoles ainsi que les enseignants des établissements d'enseignement privés du premier degré qui doivent :

a) être titulaire de l'une des certifications suivantes :

- certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou l'un des certificats auxquels il se substitue ;

- soit être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale ;

b) avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale.

2 - Les personnels d'enseignement général, technique et professionnel du second degré titulaires, les personnels d'orientation et les personnels d'éducation titulaires, les maîtres contractuels ou agréés exerçant leurs fonctions dans les établissements privés du second degré sous contrat qui doivent avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

3 - Les personnels de direction relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

### **Dossier de candidature**

Les candidats voudront bien m'adresser, par la voie hiérarchique, l'imprimé joint dûment complété accompagné d'une lettre de motivation (une page maximum) **pour le mercredi 20 mars 2024 dernier délai.**

### **Commission d'entretien et formation**

Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission départementale qui émet un avis motivé sur la candidature présentée en se référant à une grille d'évaluation (cf. BOEN n° 2 du 12 janvier 1995). La date de la commission sera communiquée aux candidats dans les meilleurs délais.

La formation se déroulera à l'Institut national supérieur de l'école inclusive (INSEI) à Suresnes (92) selon de nouvelles modalités afin de renforcer l'expertise des titulaires du DDEEAS sur l'accessibilité de l'école pour l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur académique des services  
de l'Éducation Nationale



Xavier PAILLON